

## Censure et anathèmes

Le grand mouvement que l'on attendait suite à l'affaire Redeker est en train de prendre forme. Les interventions publiques, les manifestations de solidarité, les pétitions de soutien, les articles de presse, les émissions de radio et les communiqués divers commencent à se multiplier au point que nul ne saurait décentement prétendre ignorer de quoi il retourne.

De ce grand mouvement d'opinion, éminemment souhaitable et bienvenu, un ligne consensuelle semble se dégager : l'article de Redeker serait nul, mais au nom de la liberté d'expression, nous avons le devoir de le soutenir et de protester contre les menaces terribles dont il est l'objet.

C'est cette position qu'il convient désormais d'interroger dans la mesure où elle a le défaut majeur d'empêcher tout débat sur le fond de l'article incriminé. Nombreux sont ceux qui, en effet, mégotent leur soutien en affirmant que les thèses de Redeker sont tout simplement inacceptables, voire imbéciles. Certains vont jusqu'à dire que défendre la liberté d'expression ne dispense personne de lutter contre la bêtise. Bref, en lieu et place d'analyses patientes, d'examens attentifs ou d'une critique objective, nous ne rencontrons que condamnations hautaines et déclarations de nullité.

Gardons-nous des grands anathèmes qui n'ont d'autres fonctions que de disqualifier ceux dont on refuse d'entendre la parole. Un tel s'interroge sur le sens du mariage homosexuel ? C'est un odieux homophobe qu'il convient de stigmatiser. Ou, si l'on veut rester dans le domaine qui occupe Redeker : un tel s'interroge sur le rapport entre Islam et violence ? C'est un scandaleux islamophobe qu'il convient de sanctionner par le mépris.

De tels jugements, hélas, sont des formes implicites de censure et relèvent d'une inacceptable limitation de la liberté d'expression. Le droit d'exprimer ce que nul n'aurait le droit d'entendre et d'accepter sans être taxé d'imbécile complaisant n'est qu'un droit formel et vide. Il n'y a de liberté d'expression réelle que là où le débat se joue sous la forme de l'examen critique et argumenté.

Or, il nous semble que les thèses de Redeker sont bel et bien discutables, c'est-à-dire dignes d'être discutées. Sans doute faut-il, pour les examiner sans passions délétères, une connaissance de l'Islam, de ses institutions et de son histoire qui n'est pas donnée à chacun. Sans doute aussi faut-il avoir le courage de renoncer au confort des positions molles et consensuelles qui ne sont parfois que l'alibi de notre aveuglement. Car enfin, la question que nous pose Redeker vaut la peine, croyons-nous, d'être débattue sans préjugé d'aucune sorte : le rapport entre Islam et violence est-il contingent et conjoncturel, ou originaire et structurel ?

Nanine Charbonnel  
Yann Martin  
Philippe Rohrbach